



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le Digital Learning Hub (DLH) est un établissement public dont la mission est de contribuer au renforcement des compétences numériques par la formation continue. Ouvert à toute personne majeure — résidente ou non et quel que soit son niveau de qualification — il propose des formations spécialisées en informatique et technologies numériques, afin de permettre à chacun de suivre les évolutions du monde numérique et de développer ses compétences en conséquence.

Il ressort toutefois que ni le rapport annuel du ministère compétent ni les documents budgétaires de l'État ne permettent d'identifier avec précision les montants alloués au Digital Learning Hub.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- Quel montant le Digital Learning Hub a-t-il perçu annuellement de l'État depuis 2022 ?
- Ce financement est-il lié à des projets spécifiques ou s'agit-il d'une dotation à affectation libre ?
- Le Digital Learning Hub dispose-t-il d'autres sources de financement en dehors des fonds publics ? Le cas échéant, lesquelles et à hauteur de quel montant ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Liz Braz
Députée